



CANDIDATURE DE PARTICIPATION AUX ATELIERS DE CONCERTATION

PARTICIPANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Sexe : Féminin Masculin

Age : 18 – 29 ans 30 – 44 ans 45 – 59 ans
 60 – 74 ans 75 ans ou plus

Situation familiale :

Personne seule Couple sans enfant
 Couple avec enfants Famille monoparentale

Situation socioprofessionnelle :

Actif - Précisez votre profession : _____
 Etudiant - Dans quel domaine : _____
 Retraité Sans activité professionnelle

Lieu de travail :

Durfort Autre commune (préciser) : _____

Ancienneté d'emménagement sur la commune :

Moins de 5 ans De 5 à 10 ans De 10 à 20 ans Plus de 20 ans

Statut d'occupation du logement :

Propriétaire Locataire Logé gratuitement

Vie associative :

Faites-vous parti(e) d'une ou plusieurs association(s) locale(s) ?

Oui Non

Si oui, lesquelles : _____

Décrivez en quelques mots vos motivations :

ORGANISATION DES ATELIERS

En déposant sa candidature, le participant s'engage à être assidu et à participer aux DEUX ateliers qui seront organisés tout au long de la procédure d'élaboration du PLU. Les dates seront communiquées au moins 15 jours avant.

Il est précisé que ces ateliers sont uniquement organisés dans l'intérêt général (charte au verso). Les éléments recueillis au cours de ces ateliers constitueront des contributions et des idées qui seront soumises aux élus à qui appartient la décision finale. Elles permettront de nourrir le projet communal pour les 10 ans à venir.

Disponibilité(s) préférentielle (s) :

Matin Après-midi Soirée (à partir de 18h)

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

CANDIDATURE A RETOURNER AU PLUS TARD LE 13 AVRIL 2023

- Soit par mail : accueil@mairie-durfort.fr

- Soit dans la boîte aux lettres de la Mairie



CANDIDATURE DE PARTICIPATION AUX ATELIERS DE CONCERTATION

CHARTRE DU CITOYEN PARTICIPANT A LA CONCERTATION

Cette charte énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la charte vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient.

Tout citoyen participant à la concertation s'engage à :

- 1) Etre présent aux deux ateliers participatifs qui vont être organisés à différentes phases de la procédure (sauf en cas de contre-temps personnel ou professionnel) ;
- 2) Respecter les règles des ateliers participatifs fixées par les animateurs et notamment en ce qui concerne les thématiques traitées et les temps de parole accordés ;
- 3) Agir dans le respect de l'intérêt général de la commune et non pour d'éventuels intérêts privés qui entraveraient le débat ;
- 4) Apporter ses connaissances, son quotidien, son vécu, sa culture et sa contribution pour nourrir le débat ;
- 5) Etre respectueux de la parole des autres participants en faisant preuve d'écoute, de tolérance, de compréhension et de respect mutuel pour des débats constructifs ;
- 6) Exposer ses idées librement mais sans excès ni agressivité ;
- 7) Travailler à des compromis avec les autres participants, pour déboucher sur une vision partagée du devenir du territoire ;
- 8) Valider les propositions des groupes à la fin de chaque atelier ;



Nom Prénom :

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)